

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2023-32(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-trois et le 16 novembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 26 octobre 2023

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 4

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présents : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente ; Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 12 octobre 2023

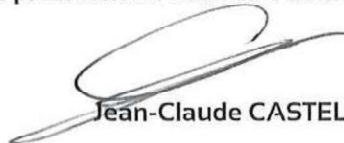
Le président expose :

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 12 octobre 2023 a été porté à la connaissance de chaque membre du Bureau.

Il leur est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver ce document.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration


Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20231116-B2023-32-DIR-DE
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

PROCÈS-VERBAL BUREAU

REUNION DU 12 OCTOBRE 2023

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20231116-B2023-32-DIR-DE
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023

Etaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Monsieur Jean-Claude CASTEL, Président du Conseil d'administration ;
Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ;
; monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président

Les membres de la commission des finances :

Monsieur Robert GAY
Monsieur Bernard LIPÉRINI.
Monsieur Serge PRATO ;

Étaient excusés :

Les membres du Bureau :

Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente ;
Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

Les membres de la commission des finances :

Madame Lila DESJARDINS ;
Monsieur Jean-Yves ROUX.

Assistaient également à la réunion :

Colonel Nicolas BROU, directeur départemental par intérim des services d'incendie et de secours ;
Lieutenant-colonel Henri COUVÉ, chef du groupement gestion des risques ;
Lieutenant-colonel Olivier CHANTRIAUX, chef du groupement technique et logistique ;
Médecin de classe exceptionnelle Frédéric PETITJEAN, médecin-chef de la sous-direction santé ;
Monsieur Jean-Christophe JULIEN, chef du groupement finances ;
Madame Corine RIESS, cheffe du service Finances ;
Madame Corine BRUN, cheffe du service des ressources humaines ;
Madame Marie-France MICHEL, assistante de direction - chargée des instances.

Le président remercie les membres du Bureau et de la commission des finances de leur présence et désigne monsieur GAY en qualité de secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le président présente les rapports inscrits à l'ordre du jour.

Rapport n°1 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 25 septembre 2023

Ce rapport n'entraîne aucune observation. Il est mis aux et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Autorisation de candidatures à divers projets européens et demandes de subventions

Le président rappelle que le service candidate afin d'obtenir un maximum de subventions pour l'ensemble de ses projets structurants. Cette démarche s'applique au schéma départemental des systèmes informatiques et de communication qui pourrait être éligible à des subventions du FEDER Région Sud et FEDER FSE + Région Sud à hauteur de 80 % et 70 % selon les projets.

Les différents axes du SDSIC ont été priorisés et ces investissements permettront notamment de poursuivre l'acquisition de briques OXIO, requêteur qui permet de disposer de statistiques opérationnelles, financières ou liées à la formation.

Le colonel BROU rappelle que le SDSIC présente, pour les exercices 2024-2027, un volet investissement, un volet mise en œuvre et un volet ressources humaines

Monsieur LIPÉRINI demande si le service dispose du personnel nécessaire pour utiliser ces outils. Il demande également des précisions sur la mise en place d'outils destinés la télé-médecine.

Le colonel BROU précise que la mise en œuvre du SDSIC nécessite un chef de projet dont le profil sera établi en tenant compte des préconisations de l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Ce chef de projet sera recruté sous contrat. Par ailleurs, les tâches d'un agent contractuel récemment titularisé au

service finances ont été étendues au pilotage d'outils informatiques et notamment du requêteur OXIO.

S'agissant de la télémédecine et des bilans dématérialisés, le colonel BROU rappelle que le SDIS a déjà fait des investissements qui ont tous été opportuns. Il s'agira donc de compléter et de faire évoluer les équipements déjà acquis. Par ailleurs, la mise en place des bilans dématérialisés, destinés à faciliter la transmission des données et à gagner du temps, ne pourra se faire qu'en concertation avec l'ARS et le SAMU. Si l'ARS ne se positionne pas en faveur de l'acquisition d'un logiciel commun, le SDIS ne se lancera pas seul dans cet investissement.

Au terme de ces échanges le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation, il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3 : Participation à l'appel à projet du programme « Pour une Europe numérique » - Modification de la délibération du Bureau 2022-62 (FIN) du 15 décembre 2022

Le président présente ce rapport destiné à modifier la délibération relative à la candidature du SDIS O4 à l'appel à projets « DIGITAL AG », afin d'améliorer sa capacité de protection informatique et de lutte contre la cybercriminalité.

Les volumes financiers destinés à cette opération ont évolué suite à la restitution du SDSIC et le financement européen porté à un taux maximum de 50%. Le président propose donc de solliciter un financement complémentaire de 30 % auprès de la REGION SUD se qui porterait la part d'autofinancement du SDIS à 78 367 € pour ce projet estimé à 391 836 €.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Communication : Etat des lieux des demandes de subvention – Présentation de la MAP

A la demande du président, monsieur JULIEN présente une cartographie des différentes demandes de subventions acceptées, refusées ou en cours d'instruction.

Les demandes de subvention acceptées dans le cadre de projets européens portent sur la tranche I de la sécurisation et protection des données (subventionné à 100 %) et les travaux de la caserne du CIS Peyruis (subventionné à 80 %).

Au niveau national, le SDIS a obtenu dans le cadre du fonds vert une subvention à hauteur de 80 % pour l'acquisition de caméras de détection de feux d'espaces naturels et de 70 % pour le financement de la formation des SPV, via le conservatoire de la forêt méditerranéenne.

Au titre du pacte capacitaire, le service a obtenu une subvention de 1.187 M€ sur un montant de dépenses de 1,9 M€, pour l'acquisition sur 4 exercices de 4 CCFM et un CCFS, 3 Véhicules de Liaison Hors Route dont 1 pick-up et le véhicule commando.

Enfin, l'étude de faisabilité de la plateforme commune d'appels 15/18/112 sera subventionné à hauteur des 2/3 par l'Etat, via le FNADT, et l'ARS (budget du centre hospitalier de Digne les Bains).

Plusieurs dossiers, dont ceux ayant reçus l'aval du Bureau ce jour, sont en cours de rédaction :

Dans le cadre de projets européens : acquisition de DSA multiparamétriques, de 20 tablettes SUAP et financement des bilans dématérialisés.

Des demandes seront déposées auprès de la Région au titre de la rénovation énergétique pour le financement de travaux d'isolation des CIS et au titre du FEDER, une aide au financement des investissements liés au SDSIC et aux dépenses liées à la mise en place d'un dispositif d'aide aux communes.

Monsieur LIPÉRINI demande des précisions concernant les caméras de levée de doute.

Le lieutenant-colonel COUVÉ explique que ces caméras sont implantées sur un point fixe et assurent une détection en permanence. Les images sont visibles depuis le CTA/CODIS et leur analyse permet d'engager les moyens appropriés, dès le départ. Une caméra avait été implantée sur le site du Défens mais cela n'a pas donné satisfaction. La société ayant fourni ce matériel l'a fait évoluer à titre gracieux. L'objectif désormais est d'implanter 4 caméras sur des secteurs mais qui pourraient se situer vers Gréoux les Bains, Saint Michel, Manosque et Saint Jurs.

Le colonel BROU rappelle que le déploiement de ces caméras s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale de lutte contre les feux de forêts.

Monsieur GAY demande des informations sur le bilan de la saison feu de forêts.

Le lieutenant-colonel COUVÉ précise que du 1^{er} juillet au 31 août il y a eu 38 départs de feu d'enregistrés : 10 départs de feux de forêts et 28 en espaces naturels. Ces chiffres ne tiennent pas compte des feux de printemps sur Lambruisse et Saint Geniez et de La Rochette cet automne.

Le colonel BROU souligne qu'il faut éviter tout raccourci du fait d'une saison estivale calme. Sur 2023 il y a eu plus de 110 départs de feu dont certains ont nécessité un engagement massif dès le départ pour les maîtriser, conformément à la stratégie de la zone de défense sud pour cet été. Il rappelle également qu'un feu comme celui de La Rochette a duré plusieurs journées et que l'engagement important de moyens (4 groupes, des renforts extérieurs et les moyens aériens) a permis de sauver des vies et une habitation alors même que le sinistre se situait à plus d'une heure de route des secours.

Le président CASTEL rappelle que les avions bombardiers d'eau sont maintenant à plus d'une heure trente de vol du département. Il précise également que l'engagement de 4 groupes représente un coût de plus de 10 000 euros par jour pour les seules indemnités auxquels s'ajoute les frais de carburants, de logistiques et plus de 28 000 euros de frais de réparations ou changements de pneumatiques du fait du très mauvais état de la piste.

Il informe qu'une demande de subvention a été déposée afin de bénéficier d'une aide à hauteur de 80 % au titre du fonds vert pour la rénovation de la piste.

Monsieur LIPÉRINI estime que si Eiffage est à l'origine du sinistre ils doivent payer les dépenses engagées par le SDIS.

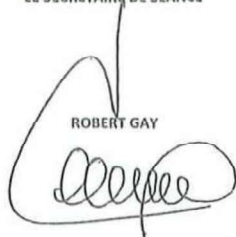
Monsieur GAY rappelle que la société EIFFAGE intervenait pour le compte d'ENEDIS qui était mandaté par le SDE 04. Il s'avère que la responsabilité de la société EIFFAGE est totale.

Le président informe les membres du Bureau qu'un courrier sera adressé à chacune des parties afin de pouvoir bénéficier d'un remboursement dès que le chiffrage de ce feu sera exhaustif.


Le colonel BROU précise que la très légère baisse de l'activité opérationnelle par rapport à 2022 permet de ne pas demander de rallonge budgétaire mais il rappelle que l'année n'est pas encore terminée et que les aléas climatiques peuvent toujours impacter le budget du SDIS.

Au terme de ces échanges le président lève la séance, la réunion du conseil d'administration devant débiter.

LE SECRÉTAIRE DE SEANCE


ROBERT GAY

LE PRÉSIDENT DU CASDIS


JEAN-CLAUDE CASTEL

4